



**HAL**  
open science

# Les chanteurs du Barzaz-Breiz à la lumière des carnets de collecte de La Villemarqué

Goulven Péron

► **To cite this version:**

Goulven Péron. Les chanteurs du Barzaz-Breiz à la lumière des carnets de collecte de La Villemarqué. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest : Anjou, Maine, Touraine, 2020. hal-02476210

**HAL Id: hal-02476210**

**<https://hal.science/hal-02476210>**

Submitted on 12 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les chanteurs du *Barzaz-Breiz* à la lumière des carnets de collecte de La Villemarqué

Paru dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 126-4, 2020, pp. 165-185

**Résumé :** Depuis 1926, les recherches sur les chanteurs de La Villemarqué ont toujours constitué un sujet d'étude fortement lié à la question de l'authenticité des chants du *Barzaz-Breiz*. L'existence des chanteurs cités par le collecteur de Nizon ne prouvait certes pas l'authenticité de ces chants mais suggérait l'existence d'un matériau véritablement collecté à partir duquel La Villemarqué avait taillé ses « diamants ». L'analyse par Donatien Laurent dans les années 1960-1970 du premier carnet de collecte de La Villemarqué et des Tables des matières établies par sa mère avait permis de lever une partie du voile sur les chanteurs des environs de Nizon. La publication récente des deux derniers carnets de voyages apporte désormais une lumière nouvelle sur les chanteurs des pièces les plus suspectes du recueil en confirmant notamment le caractère fictif d'un grand nombre d'entre eux.

Les dernières éditions du *Barzaz-Breiz*, *Chants populaires de la Bretagne*, publiées au XIX<sup>e</sup> siècle par le vicomte Théodore Hersart de La Villemarqué, ne donnaient sur les interprètes des différentes chansons que des détails très vagues, bien insuffisants en tout cas pour les identifier. Ces informations étaient pourtant susceptibles de convaincre les détracteurs du recueil de l'authenticité des pièces qu'il contenait, notamment ces chants censés être parvenus jusqu'à nous depuis les temps les plus reculés et qui n'avaient été recueillis que par le collecteur de Nizon. Dans son édition de 1845, ainsi que dans l'édition fictive de 1846, La Villemarqué avait pourtant fait montre d'une apparente rigueur scientifique en indiquant, pour plus d'une vingtaine de chants, les noms des chanteurs et les lieux des collectes. La mise à disposition récente par le *Centre de Recherche Bretonne et Celtique* de Brest des carnets de voyage de La Villemarqué<sup>1</sup> jette une lumière nouvelle sur ces informations nominatives en montrant notamment l'aspect totalement fictif de certaines références.

### Les chanteurs de l'édition de 1845

Pendant longtemps les seules informations sur les interprètes des « diamants » du *Barzaz-Breiz* furent celles données par La Villemarqué lui-même dans les éditions de 1845 et 1846 de son recueil, les autres éditions ne présentant les chants qu'avec des informations de localisation souvent très vagues et l'absence presque totale de noms de chanteurs. Le collecteur s'en expliquait volontiers en 1839 dans la première édition de l'ouvrage : « Je présente ces poésies au public, avec la conviction qu'elles portent en elles les marques les plus incontestables de leur authenticité. Je pourrais donner d'autres preuves si cela était nécessaire, je pourrais citer les noms des chanteurs qui me les ont apprises : mais il suffit d'invoquer l'autorité des personnes respectables des diverses parties de la Bretagne où elles se chantent encore »<sup>2</sup>. Pour La Villemarqué, seul comptait le chant et son ancienneté supposée, le chanteur n'étant qu'un simple chaînon dans sa transmission, des époques les plus lointaines jusqu'au jour où il était noté, et imprimé. Le collecteur se contentait alors de suggérer le nombre, écrivant qu'il avait recueilli « plusieurs versions » du *Siège de Guingamp* ou encore que l'*Histoire de Iannik Skolan* était « populaire en Tréguier », et préférait s'attarder sur les poètes anonymes qui, fidèles témoins des temps anciens, avaient composé ces chansons.

L'édition de 1845 du *Barzaz-Breiz* semblait montrer une évolution des idées chez l'auteur puisque l'ouvrage s'ouvrait désormais par un chant intitulé *Les Séries* au sujet duquel le collecteur nous donnait cette précision : « Je l'ai entendu chanter pour la première fois à un jeune paysan nommé Per Michelet, de la paroisse de Nizon »<sup>3</sup>. Les nouvelles indications, désormais suffisamment

---

<sup>1</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Carnets de collecte*, Bibliothèque numérique du Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC). Nous remercions Ronan Calvez, Directeur du CRBC à Brest, Nelly Blanchard et Fanch Postic pour les informations complémentaires qu'ils ont bien voulu nous fournir.

<sup>2</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Barzas-Breiz*, Paris, Charpentier, 1839, t. 1, p. iv.

<sup>3</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Barzas-Breiz*, Paris, Delloye, 1845, t. 1, p. 1.

précises pour qu'un autre collecteur puisse retrouver les chanteurs et vérifier à la fois la réalité de la collecte et la fidélité de la transcription, étaient relatives aussi bien aux nouveautés de cette édition qu'aux pièces qui apparaissaient déjà dans la première édition de 1839, et concernaient vingt-trois chansons ou cycles de chansons du recueil. Le chant intitulé *La Prédiction de Gwenc'hlan* lui avait ainsi été chanté, écrivait-il, « dans la paroisse de Melgven, par un mendiant appelé Guillou Ar Gall » (*Barzaz-Breiz*, 1845, t. 1, p.29), *Le Seigneur Nann et la Fée et L'enfant supposé*<sup>4</sup> par « une paysanne de Nizon, appelée Fanch Mélan » (p.39), *La Submersion de la ville d'Is* par « un paysan de la paroisse de Trégunc, appelé Thomas Penvenn » (p.67) ; *Le Retour d'Angleterre* lui avait été fourni par « une paysanne cornouaillaise [nommée] Katel Road » (p.233), *La Peste d'Elliant* par « une pauvre veuve de la paroisse de Melgven, appelée Marie » (p.95). Le chant intitulé *La Fiancée de Satan* avait été recueilli « de la bouche d'un paysan poète (Loéiz Guivar) » (p.261), *Les Templiers ou les Trois moines rouges* d'« une mendicante appelée Ann Tern, de la paroisse de Nizon » (p.305). Pour *Le Clerc de Rohan*, La Villemarqué écrivait : « La mère de celui qui écrit ces lignes entendit chanter, il y a soixante-quatre ans, plusieurs couplets de [cette ballade] à une vieille femme de la paroisse de Névez, appelée Marie Tanguy » (p.285). On déduisait de cette indication que ce chant provenait d'une « collecte » effectuée par Marie-Ursule Feydeau de Vaugien.

Aux chants collectés dans les alentours du manoir familial, c'est-à-dire dans les paroisses finistériennes de Nizon, Trégunc, Nevez et Melgven, s'ajoutaient, en 1845, plus de trente nouveaux chants issus principalement des montagnes voisines. C'était en effet, selon La Villemarqué, uniquement dans ces régions que l'on trouvait encore ce qu'il appelait les « chants nationaux » bretons. Sa quête dans les montagnes fut d'abord vaine, comme il l'expliquait lui-même en introduction de la nouvelle édition : « Je n'étais pas connu ; je me présentais seul et le montagnard est défiant. D'ailleurs, il lui semblait étrange de voir un monsieur parcourir les campagnes pour recueillir des chansons ; si quelque gentilhomme s'adressait à lui, c'était le fusil et non le portefeuille sous le bras ; c'était pour lui demander où gîtait le lièvre, où remisait la perdrix, et non s'il savait la ballade d'Arthur ou de Noménoë »<sup>5</sup>. Persuadé que les chants qu'il recherchait étaient conservés dans la mémoire des chanteurs à l'esprit le plus belliqueux, il décidait de partir à la rencontre des anciens chouans. Ainsi, au sujet du chant *La Marche d'Arthur*, prétendument composé au V<sup>e</sup> siècle, à l'époque du fameux roi Arthur, La Villemarqué écrivait : « Je l'ai appris d'un vieux montagnard appelé Mikel Floc'h, de Leuhan, qui l'a souvent chanté, m'a-t-il dit, en marchant à l'ennemi, dans les dernières guerres de l'Ouest » (*Barzaz-Breiz*, 1845, t. 1, p.83). Dans sa thèse consacrée à La Villemarqué et au *Barzaz-Breiz*<sup>6</sup>, Francis Gourvil devait émettre l'hypothèse que ce chanteur n'était pas un simple homonyme mais bien le même chanteur que celui qui lui avait interprété le chant intitulé *Le Cygne*. Ce chant, censé raconter le retour d'Angleterre du duc Jean IV, lui avait en effet « été appris par un des compagnons de Tinteniac et de Georges Cadoudal, nommé Mikel Floc'h, du village de Kerc'hoant, dans les montagnes d'Arez » (p.379). D'autres chants du *Barzaz-Breiz* avaient été recueillis auprès d'anciens chouans, comme celui d'*Alain-le-Renard*, à la gloire du roi Alain Barbetorte, « recueilli de la bouche d'un vieux paysan nommé Loéiz Vourrikenn, de la paroisse de Lanhuel-en-Arez, soldat dans sa jeunesse de Georges Cadoudal » (p.199). C'était peut-être aussi le cas du *Tribut de Noménoë* puisque si, en 1845, La Villemarqué écrivait simplement qu'il le tenait « de Joseph Floc'h, cultivateur, du village de Kergerez, dans les montagnes » (p.185), il allait préciser dans l'édition de 1867 qu'il l'avait recueilli, comme celui qui précédait, « dans les montagnes d'Arez de la bouche d'un vieux paysan, soldat de Georges Cadoudal »<sup>7</sup>. Donatien Laurent avait aussi proposé de voir un ancien chouan<sup>8</sup> dans l'interprète du

<sup>4</sup> C'est ce que l'on déduit du commentaire associé au *Seigneur Nann et la Fée* : « Elle m'a été apprise, ainsi que la suivante, par une paysanne de Nizon, appelée Fanch Mélan », HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Barzaz-Breiz*, op. cit., t. 1, p.39.

<sup>5</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Barzaz-Breiz*, op. cit., t. 1, p. xv.

<sup>6</sup> GOURVIL, Francis, *Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, Rennes, Oberthur, 1959, p. 354.

<sup>7</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Barzaz-Breiz*, Paris, Didier et Cie, 1867, p.120.

<sup>8</sup> LAURENT, Donatien, « Le Carnet de route de La Villemarqué et l'historicité du Baraz-Breiz », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1982, t. LIX, p.365.

*Faucon*, personnage que La Villemarqué disait avoir rencontré dans les Montagnes Noires et qu'il présentait, dans l'édition de 1845, comme « un sabotier de Koatskiriou, nommé Brangolo » (p.217). Quelques années plus tôt, c'était Gourvil qui présentait comme un ancien chouan le chanteur de *La Bataille des Trente*, Guillarm Arfoll. Ce dernier aurait en effet affirmé à La Villemarqué qu'on l'entonnait « dans les dernières guerres de l'Ouest » (pp. 333-334), mais cela n'en faisait pas pour autant de son interprète un ancien chouan. La Villemarqué attribuait *Jeanne de Montfort ou Jeanne-la-Flamme* au même chanteur. Dans l'argument de ce dernier chant, l'interprète était en effet présenté comme « un aveugle<sup>9</sup> de Plounevez-Kintin, connu sous le nom de Guillarm Arfoll » (p.313).

Les anciens chouans, réels ou supposés, ne constituaient cependant pas l'ensemble des interprètes des nouveaux chants. Les fragments du cycle de *Lez-Breiz* avaient ainsi été obtenus auprès de plusieurs personnes, dont « une vieille femme, appelée Marie Koateffer, qui habit[ait] au milieu du bois du Ruskek, dans la paroisse de Lokeffret » (p. 184)<sup>10</sup> et « une paysanne de la paroisse de Trégourez, nommée Naïk de Follezou » (p. 184). Cette dernière était, selon Gourvil, la même chanteuse que celle ayant interprété l'une des deux pièces du recueil consacrées au chevalier Du Guesclin. Il écrivait : « Je dois les deux ballades [...] l'une, à une femme de la paroisse de Trégourez, appelée Annaïk Rolland ; l'autre à un vieillard nommé Gorvel, du bourg de Mael-Pestivien » (p.353). L'interprète du deuxième chant évoquant Du Guesclin, nommé simplement Gorvel, avait aussi fourni à La Villemarqué *La Ceinture de noce*<sup>11</sup> ainsi que *Les Ligueurs*<sup>12</sup>, au sujet duquel le collecteur précisait qu'il était « resté dans la mémoire belliqueuse des paysans des montagnes Noires ».

Les autres chants associés à une référence de chanteur étaient *Le Rossignol*, obtenu d' « une vieille paysanne nommée Loiza Glodiner, du village de Kerloiou, dans les montagnes d'Arez » (p.247), *Les Jeunes hommes de Plouyé*, recueilli à Plouyé ou dans ses environs, « de la bouche d'un mendiant nommé Iouenn Vraz » (*Barzaz-Breiz*, 1845, t. 2, p.20), *La Chanson du Pilote*, d'un « vieux pêcheur de l'île de Groix, nommé Lozachmeur », (p. 216) et *Geneviève de Rustéfan* d'« une pauvre femme de Nizon, nommée Catherine Pikan » (p.70).

Ces précisions apportées dans l'édition de 1845 apparaissaient non seulement comme une preuve de bonne foi du collecteur mais aussi comme autant de preuves des collectes puisque les identités ainsi dévoilées offraient aux plus sceptiques les moyens de se rendre sur place et d'interroger les témoins. Ce fut d'ailleurs ce qui faillit se produire. Au plus fort de la « querelle du *Barzaz-Breiz* », le principal contradicteur de La Villemarqué, François-Marie Luzel, écrivait en effet à Ernest Renan au sujet des chants les plus suspects, ceux évoquant Arthur, Merlin, Gwenc'hlan et Nominoë: « Il me semble utile, indispensable même de faire des recherches minutieuses dans les lieux mêmes indiqués par M<sup>r</sup> De Lav. comme étant ceux où il a recueilli ces chants anciens »<sup>13</sup>. Curieusement, lorsque Luzel prit enfin la route, ce fut pour suivre assez peu les traces du collecteur de Nizon : « Je partirai d'ici le 3 novembre ; je passerai deux ou trois jours à Scaër et Bannalec, pour essayer de découvrir la ballade du Baron de Jauioz du *Barzaz-Breiz* que Mr de la Villemarqué dit avoir recueilli dans ce pays. (...) Enfin plus tard, pénétrant plus avant dans la Cornouaille et les montagnes, je visiterai Maël-Carhaix, Kergrist-Moëlou, Bulat, Rostrenen, Carhaix, Gourin, Le Faouët, Plounevez et Châteauneuf-du-Faou, Loqueffret, Huelgoat, Carnouet, Scignac, Guerlesquin, Lanneanou, Le Ponthou, Plounérin. – voilà, à peu près, les pays que je compte explorer (...) »<sup>14</sup>.

<sup>9</sup> La remarque de Gourvil qui voyait comme incompatibles la cécité du chanteur et son passé d'ancien chouan paraît excessive. Voir GOURVIL, Francis, *Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, op. cit., p.356. Voir aussi SOUCHON, Christian, *Les mystères du Barzaz Breizh*, t. 3, s. n., s. d., p. 184.

<sup>10</sup> La Villemarqué évoquait déjà cette chanteuse dans ses *Contes Populaires des Anciens Bretons*, Paris, Coquebert, 1842, t. 2, p. 316, la présentant comme "une femme âgée, du canton de Lokéfret, dans les montagnes d'Arrès".

<sup>11</sup> « Je la tiens du même paysan qui m'a chanté le *Vassal de du Guesclin* », HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Barzaz-Breiz*, op. cit., 1845, t. 1, p.387.

<sup>12</sup> « Il m'a été appris par un vieillard nommé Gorvel de Mael-Pestivien », *ibidem*, t. 2, p.85.

<sup>13</sup> Lettre de Plouaret, le 4 octobre 1867, MORVAN, Françoise, *Correspondance Luzel-Renan*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes/Terre de Brume, 1995, p.130.

<sup>14</sup> Lettre à Ernest Renan, de Lorient, le 25 octobre 1868, MORVAN, Françoise, *Correspondance Luzel-Renan*, op. cit.,

Plus surprenant encore, quelques mois plus tard, Luzel se rendait dans le pays de Nizon à la recherche des « chants nationaux » du recueil<sup>15</sup>, une décision bien curieuse puisque La Villemarqué expliquait lui-même dans son ouvrage, et cela de la façon la plus claire, comme nous l'avons vu plus haut, qu'on ne les y trouvait pas.

Pendant plusieurs décennies, les seules indications sur les chanteurs du *Barzaz-Breiz* furent celles données par La Villemarqué lui-même, jusqu'à la publication, en 1926, par Pierre de La Villemarqué, fils du collecteur, d'une biographie consacrée à son père. Cet ouvrage reproduisait en effet le contenu de quelques feuillets écrits de la main de la Dame du Plessix-Nizon, mère de l'auteur du *Barzaz-Breiz*, et que le biographe reconnaissait comme étant des « Tables des matières »<sup>16</sup>. Le document mettait en effet, en face de titres de chansons, des noms de chanteurs, tous originaires des environs de Nizon. Pierre de La Villemarqué y voyait la trace des collectes de sa grand-mère, collectes dont son père Théodore aurait profité pour constituer son recueil. D'ailleurs, l'une de ces *Tables* portait des titres très similaires à ceux que l'on retrouvait dans le *Barzaz-Breiz*, et ces titres étaient de plus placés dans le même ordre. Il lui paraissait dès lors évident que son père avait « tout simplement pris la première table des matières et qu'il en [avait] fait celle de sa première édition des Chants populaires »<sup>17</sup>. En 1959, Francis Gourvil analysait à son tour, dans le cadre de sa thèse, les *Tables* publiées par le fils du collecteur et, relevant plusieurs contradictions flagrantes, le chercheur arrivait à la conclusion que ces listes ne dataient pas d'avant 1839 mais avaient plutôt « été dressées alors que le second *Barzaz Breiz* était sous presse »<sup>18</sup>. En 1974, Donatien Laurent, ayant pu avoir en mains le précieux document, montrait que la première *Table* était en fait de peu antérieure à la publication de l'édition de 1845 du *Barzaz-Breiz* et que la deuxième *Table* lui était postérieure. On comprend aujourd'hui que la première *Table* était une commande du collecteur à sa mère afin d'être en mesure d'imprimer son ouvrage avec des références de chanteurs, des chanteurs qu'il avait pour la plupart rencontrés mais sans bien les connaître, et que la deuxième *Table*, était une version corrigée de la première, probablement établie à l'initiative de Madame de la Villemarqué elle-même.

### Les recherches sur les chanteurs de La Villemarqué

La biographie écrite par son fils marquait aussi le début des recherches sur les informateurs de La Villemarqué. Il s'agissait pour le biographe de prouver que son père « n'[avait] pas inventé et n'[avait] pas pu inventer les *Chants populaires* »<sup>19</sup>, en entreprenant de montrer que les chanteurs avaient bien existé et qu'ils étaient moins les chanteurs de son père que ceux de Madame de La Villemarqué qui, elle, était hors de tout soupçon. Pour ce faire, il pria sa cousine Camille de La Villemarqué de mener une petite enquête autour du manoir familial afin d'obtenir des informations sur les chanteurs de Nizon auprès de leurs descendants. Camille de La Villemarqué exposa le résultat de ses recherches dans une longue lettre qui donnait des précisions précieuses et même sans lesquelles l'identification de certains chanteurs aurait été impossible. On apprendait ainsi que

---

p.155

<sup>15</sup> Lettre à Ernest Renan, de Plouaret, le 15 juillet 1869 : « J'ai fait un voyage exprès dans le pays même de M. de La Villemarqué, - à Nizon, Melgven, Bannalec, Scaër, Saint-Urien, Pont-Aven et les environs. (...) Je n'ai absolument rien trouvé de quelques unes des pièces les plus importantes que M. de La Villemarqué dit y avoir recueillies, et je crois que le *Tribut de Noménoë*, le *Combat des Trente*, le *Rossignol*, la *Submersion de la ville d'Is*, la *Danse du glaive*, le *Cygne*, etc... sont entièrement de sa composition » MORVAN, Françoise, *Correspondance Luzel-Renan*, op. cit., p.162.

<sup>16</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUE, Pierre, *La Villemarqué, sa vie & ses œuvres*, Paris, Champion, 1926, pp. 64-67. Quelques années auparavant, en 1908, le fils du collecteur avait fait imprimer chez Lafolye, à Vannes, une édition familiale de cet ouvrage tirée à trente-cinq exemplaires. Mais puisque certains de ces exemplaires portent la mention « Prière de ne pas prêter cet ouvrage », on ne peut raisonnablement considérer que les *Tables des matières* aient pu être connues du public avant 1926. Il faudra néanmoins attendre 1974 pour voir ces *Tables* publiées de façon rigoureuse, dans LAURENT, Donatien, « Les premières collectes de La Villemarqué (1833-1840) », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1974, t. CII, pp. 197-200.

<sup>17</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUE, Pierre, *La Villemarqué, sa vie & ses œuvres*, op. cit., p.69.

<sup>18</sup> GOURVIL, Francis, *Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, op. cit., p. 344.

<sup>19</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUE, Pierre, *La Villemarqué, sa vie & ses œuvres*, op. cit., p.63.

« Fanche Melan » s'appelait en fait Françoise Droal, mais que, étant originaire de Moëlan (Finistère), on avait fini par la nommer d'après sa commune d'origine. On se souvenait encore à Nizon des Michelet, venus de Nevez, et notamment de Pierre Michelet chanteur des *Gousperou ar Raned*, dont La Villemarqué allait faire *Les Séries*. On se souvenait aussi de « Catelle Roat, une vieille femme longue et mince comme une belette », de Marie Le Bris, de Perrine Picarde et de Yves Péron. Les familles de Louis Guiwarc'h et de Marie-Jeanne Penquerc'h habitaient toujours dans les environs et on se souvenait d'« Anna Penven, femme Gourlaouenn » comme ayant composé le chant *Les Hirondelles*<sup>20</sup>.

Un demi-siècle après ces premières recherches, aux résultats un peu aléatoires et limitées à Nizon, Francis Gourvil entreprenait d'en étendre le champ à tous les chanteurs mentionnés dans le *Barzaz-Breiz*. Reprenant la question des chanteurs de Nizon, en partant des *Tables des matières*, des commentaires de Camille de La Villemarqué et des indications du *Barzaz-Breiz* de 1845, il retrouvait dans les registres de l'état civil douze des chanteurs, et concluait, comme Pierre de La Villemarqué, qu'il ne s'agissait en aucun cas de noms imaginaires<sup>21</sup>. Les chanteurs ainsi identifiés étaient : Anne Le Breton, journalière, décédée à l'âge de 56 ans en juillet 1846, Anne Ollivier, mendicante décédée à 77 ans, le 21 mars 1845, Perrine Michelet, épouse de Pierre Guéguen (appelée aussi Perrine Guéguen dans les *Tables*), Pierre Michelet (appelé aussi « Pierre Braz », c'est-à-dire « Pierre le Grand », dans les *Tables*) décédé en 1881, Marie-Jeanne Penquerc'h, née Droal, décédée le 21 novembre 1856, à 56 ans, Yves Péron décédé le 8 janvier 1847 à 74 ans, Louis Guivarch décédé à 56 ans, le 12 mars 1844, Hélène Ollivier, mendicante, décédée à 75 ans, le 27 juin 1869, Françoise Droal (surnommée Fanche Melan), journalière décédée en 1866 à l'âge de 84 ans, Marie Tanguy née à Nizon en 1722 que La Villemarqué n'avait pu rencontrer en personne puisqu'elle était décédée le 23 fructidor an XII (10 septembre 1804) mais qui était une des chanteuses de sa mère. Gourvil retrouvait aussi le chanteur du chant très suspect intitulé *La Submersion de la ville d'Is*, Thomas Penven, originaire de Trégunc mais décédé le 19 juin 1851 à Nizon. Parmi les chanteurs des *Tables* qui restaient non identifiés, on trouvait Perrine Picard, Marie-Jeanne « Gam », Marie épouse Naviner, la mendicante Marie-Jeanne Taëron (nommée « Ann Tern » dans le *Barzaz-Breiz*), une chanteuse de Melgven connue uniquement sous son prénom de Marie-Jeanne et qui aurait chanté *La Peste d'Elliant*, ainsi que Marie Le Bris et Catherine Rouat<sup>22</sup>. Pour ces deux dernières, Gourvil parvenait néanmoins à retrouver, dans les registres, des habitantes de Nizon dont les noms et les âges auraient pu correspondre, sans néanmoins parvenir à identifier formellement les deux chanteuses. Le succès de ces recherches autour de Nizon contrastaient fortement avec les résultats plutôt pauvres de celles concernant les chanteurs plus éloignés. Il faut le dire : l'absence de notes dans les *Tables des matières* au sujet de ces chants compliquait fortement l'affaire. Gourvil ne devait finalement retrouver que la chanteuse du *Lez-Breiz*, Marie Koateffer, décédée le 29 avril 1842, à l'âge de 90 ans<sup>23</sup>. Il n'avait par contre rien trouvé sur Guillaume Ar Gall, Joseph Floch, les deux Michel Floch, Anne Rolland, Anne Follezou<sup>24</sup>, Louis Bourriquen, le sabotier Brangolo, Louise Glodiner, Guillarm ar Foll, le vieux Gorvel et le pêcheur de Groix Lozachmeur. Gourvil concluait que « l'auteur s[était] visiblement ingénié à 'brouiller les pistes' en donnant, ici des surnoms, là des noms de villages inexistantes ou défigurés »<sup>25</sup>. Le chercheur allait même bien plus

---

<sup>20</sup> La Villemarqué précisait, dans une lettre à Noémie de Villequier, que cette chanson avait été écrite par « une jeune paysanne de quinze ans » (archives personnelles de l'auteur).

<sup>21</sup> GOURVIL, Francis, *Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, op. cit., p.342.

<sup>22</sup> Gourvil pensait avoir identifié Catherine Pikan, la chanteuse de *Jenofeva Rustéfan* : « Il doit s'agir d'un surnom : probablement celui de Catherine Rouat », GOURVIL, Francis, *Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, op. cit., p.357

<sup>23</sup> Cette Marie Coateffer était nommée Marie Coadeffroy à son baptême à Poullaouen en 1752, et Marie Goadeffen lors de son décès. Elle était indiquée comme veuve de Jean Tanguy. Le mariage avait eu lieu à Poullaouen le 28 septembre 1778.

<sup>24</sup> Gourvil émettait cependant l'hypothèse que les deux Michel Floch n'en aient fait qu'un – bien que l'un fut indiqué comme originaire de Leuhan, dans les Montagnes Noires, et l'autre de Kerc'hoant, dans les Monts d'Arrée –, et suggérait aussi l'unicité des deux Trégourézoises Anne Rolland et Anne du Follezou.

<sup>25</sup> GOURVIL, Francis, *Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, op. cit., p.365.

loin en laissant entendre que l'infructuosité de ses recherches s'expliquait probablement par le fait que ces chanteurs, ainsi que les chants qu'ils étaient censés avoir interprétés, sortaient de l'imagination du collecteur de Nizon.

En mars 1962, dans un article d'*Ar Vro*, Maodez Glanndour, jugeant ces conclusions trop hâtives, reprit l'affaire là où Gourvil l'avait laissée. Ce dernier avait en effet proposé d'identifier Kerc'hoant, hameau du chanteur Michel Floch, à celui bien réel de Kerouant, en Leuhan, et de reconnaître dans le hameau de Kerguerés du chanteur Joseph Floch, le hameau du même nom, voisin de Kerouant<sup>26</sup>. Reprenant ces hypothèses à son compte, et utilisant des listes généalogiques fournies par Jean-René Gouriou, Glanndour retrouvait plusieurs Michel Floch et concluait « que le prénom de Michel, accolé au patronyme Floch, était singulièrement commun à Leuhan ». Il jetait néanmoins son dévolu sur l'un d'eux, né justement à Kerouant en 1780, et sans s'inquiéter de savoir si ce personnage avait survécu ou s'il avait chouanné, il concluait qu'il s'agissait du chanteur de La Villemarqué<sup>27</sup>. Quant au Joseph Floch de Kergueréz, Maodez Glanndour supposait que le Joseph Floch décédé à l'âge de sept ans dans ce village et indiqué dans les listes de Jean Gouriou comme le fils d'un dénommé Jean Floch, avait pu être le petit-fils du Joseph Floch cité par La Villemarqué<sup>28</sup>.

L'année suivante, Jean-René Gouriou publiait dans la même revue, le compte-rendu de ses propres recherches. Il apportait ainsi quelques correctifs concernant les données généalogiques publiées par Gourvil, identifiait la chanteuse du *Marquis de Guerand*, Marie Le Bris, épouse de Jean Le Marrec, décédée le 20 juin 1847 à 78 ans, et reconnaissait Marie épouse Naviner dans Marie-Jeanne Tamic, du Haut-Bois en Nizon, épouse de Pierre Naviner<sup>29</sup>. Si Gouriou ne revenait pas sur le Michel Floch cité par Maodez Glanndour, validant probablement tacitement cette identification, il trouvait par contre de nombreux Joseph Floch dans les environs de Leuhan et semblait privilégier l'un d'eux, un journalier décédé à Laz le 16 avril 1849 : « Attendu que les journaliers agricoles voyageaient souvent pour leur travail, il n'y a rien d'impossible que ce Joseph Floch ait habité Kergueréz en Leuhan, commune adjacente de Laz »<sup>30</sup>. Il découvrait aussi plusieurs Anne Rolland, et retenait une Anne Rolland, épouse de Jean Henry, décédée le 4 juin 1866 à l'âge de 65 ans. Elle vivait en effet à Trégourez (Finistère), dans le hameau de Kefinous, « situé à moins de 500 mètre de Folézou » et le chercheur ajoutait que « son mari Jean Henry devait certainement être le frère ou parent du Yves Henry, demeurant à Folézou »<sup>31</sup>. S'intéressant à Iouenn Braz, il retrouvait le décès d'un certain François Marie Le Bras, fils de Yves Bras, décédé à Plouyé le 3 octobre 1815 et proposait de voir, dans le père du défunt, le Iouenn Braz du *Barzaz-Breiz*, tout en avouant que la suggestion pouvait tout aussi bien être rejetée faute de pouvoir mettre sous les yeux des lecteurs un argument un peu plus solide. Gouriou avouait par contre son impuissance à proposer des solutions pour identifier Loeiza Glodiner, Brangolo, Guillarm Arfoll, Catherine Pikan, Lozachmeur, et Louis Bourriquen. Il revenait cependant, l'année suivante<sup>32</sup>, sur le cas de Louis Bourriquen. La lecture, dans le *Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Achéologie*, d'une notice mentionnant un certain « Bourricquen » compromis dans des affaires de Chouannerie et demeurant à Trégourez au lieu-dit « La Mothe » l'avait en effet conduit à éplucher l'état civil de Trégourez où il avait découvert le décès d'un

<sup>26</sup> Ce qui faisait dire à Gourvil : « Il s'ensuit que, si l'on en croit La Villemarqué, cette seule commune du canton de Châteauneuf-du-Faou aurait été, dans les années 1840, le dernier refuge de trois des pièces historiques dont l'esprit "national" a fait la fortune du recueil », GOURVIL, Francis, *Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, op. cit., p.354.

<sup>27</sup> GLANNDOUR, Maodez, « Toujours à propos de la thèse de Monsieur Gourvil : question d'honnêteté », *Ar Vro*, n°13, Mars 1962, p.77-78.

<sup>28</sup> Gouriou allait rejeter cette hypothèse l'année suivante : le grand-père en question s'appelait, non pas Joseph, mais Jean. Voir GOURIOU, Jean-René, « Recherches sur les chanteurs et chanteuses du Barzaz-Breiz », *Ar Vro*, n°17, Février 1963, p.45.

<sup>29</sup> Il croyait aussi reconnaître Marie-Jeanne Gam, chanteuse de *L'Héritière de Keroulas* selon les *Tables*, dans Marie-Jacquette Le Cam, née à Nizon, décédée le 20 juillet 1882 à 49 ans, sans se soucier visiblement de l'âge qu'aurait eu cette paysanne en 1839.

<sup>30</sup> GOURIOU, Jean-René, « Recherches sur les chanteurs et chanteuses du Barzaz-Breiz », op. cit., p. 45.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>32</sup> GOURIOU, Jean-René, « Recherches sur les chanteurs de Barzaz Breiz », *Kannadig Ker-Vreizh*, n°3, novembre 1964, p. 3.

Charles Bourriquen, au lieu-dit La Motte. Le fils du défunt, nommé Louis Bourriquen, « ayant l'âge compétent », étant mentionné comme témoin, Gouriou concluait que, « malgré les divers prénoms du Bourricquen cité dans le *Bulletin Diocésain*<sup>33</sup> », il s'agissait certainement du chouan-chanteur de La Villemarqué.

A la même époque, Donatien Laurent commençait à s'intéresser à son tour aux chanteurs de La Villemarqué, se concentrant essentiellement sur les chants de l'édition de 1839 et privilégiant les personnes ayant gravité autour de la famille La Villemarqué. Parmi les domestiques, locataires ou simples voisins, il découvrait alors l'identité de chanteurs qui avaient échappé à Gourvil et Gouriou, comme Marie-Jeanne Penquerc'h, dans laquelle il reconnaissait Marie-Jeanne Droal, épouse Penquerc'h, décédée en 1892. Donatien Laurent identifiait aussi le « vrai » Yves Péron, décédé en 1868, et reconnaissait aussi Marie-Jeanne Taëron dans Marie-Jeanne Salaün, épouse Taëron. Pour Marie, épouse de Pierre Naviner, Laurent contestait le choix de Gouriou et privilégiait Marie Julienne Le Rest épouse de Pierre Naviner, décédée en 1877. Il proposait aussi de différencier Perrine Michelet et Perrine Guéguen, et considérait que cette dernière était plutôt Marguerite Guéguen, décédée en 1870, belle-soeur de Perrine Michelet et ayant à peu près le même âge<sup>34</sup>. Il reconnaissait aussi Anne Le Breton dans Anne Huon épouse Le Breton, décédée en 1839. Dans sa lettre citée plus haut, datée de 1907, Camille de La Villemarqué écrivait : « J'ai connu personnellement la vieille Annaik Le Breton, de Kerigasul morte il y a une vingtaine d'années, et je me souviens très bien avoir entendu mon père dire qu'elle était une des chanteuses de mon oncle »<sup>35</sup>. Si cette chanteuse était la personne décédée en 1839, Camille de La Villemarqué, née en 1955, n'avait pu la rencontrer<sup>36</sup>.

Depuis ces travaux, nous avons nous-même tenté, avec des résultats plus modestes, de poursuivre ces recherches. Nous avons ainsi pu confirmer dernièrement l'hypothèse de Jean-René Gouriou sur Anne Rolland, en montrant que son mari, Jean Henry, né le 10 février 1792, était meunier au moulin du Follézou où il travaillait, dans les années 1840, avec son frère Yves<sup>37</sup>. Nous avons aussi montré qu'on trouvait bien deux chouans nommés Louis Bourriquen et Michel Floch dans les archives de justice pour leur rôle au sein de la redoutable bande à Le Cat, la bande responsable de l'assassinat de l'évêque constitutionnel Audrein<sup>38</sup>. Des deux chouans, Michel Floch semblait être le plus prompt à porter les armes. Il avait ainsi été vu le 6 février 1801, à Kernabadic, sur la commune d'Edern, armé d'un fusil, accompagnant Lignaroux et La Grandeur, les deux principaux lieutenants de Le

---

<sup>33</sup> Les « divers prénoms » se limitaient en fait à un seul, « Alain », puisque le *Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie*, XIe année, Quimper, Imprimerie de l'Evêché, 1911, pp.149, 238 et 280, évoquait uniquement « Alain Bourriquen, de Trégourez, au lieu de la Mothe, soupçonné de vouloir exciter des troubles » (1<sup>er</sup> prairial an VI / 20 mai 1798), et plus loin : « Alain Boureguen, à Trégourez, doit avoir été capitaine de chouans et les soutenir encore » (14 Pluviôse an VII, 2 février 1799). Cet Alain Bourriquen avait épousé la soeur du chouan Jean-Baptiste Daniel de Leignanroux dit « Lignaroux », que les archives de l'époque décrivent comme « le plus féroce des chefs du Finistère » (ADF/Archives Départementales du Finistère, 100-J-784, Rapport de Lecomte, le 1<sup>er</sup> floréal an 9, 21 avril 1801). Alain Bourriquen était décédé avant le 2 décembre 1798, date à laquelle son épouse, Jeanne-Elisabeth, est dite « veuve d'Alain Bourriquen » (archives privées de M. Michel Chouet, Acte notarié du 12 frimaire an VII).

<sup>34</sup> LAURENT, Donatien, « Les premières collectes de La Villemarqué (1833-1840) », *op. cit.*, p.204.

<sup>35</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUE, Pierre, *La Villemarqué, sa vie & ses œuvres*, *op. cit.*, p.70

<sup>36</sup> Pour Donatien Laurent, la nièce du collecteur se trompait probablement. Voir LAURENT, Donatien, *Aux sources du Barzaz-Breiz*, Douarnenez, Ar Men, 1989, p.285, note 38.

<sup>37</sup> PERON, Goulven, « La Villemarqué et les chants arthuriens du Barzaz-Breiz : entre revendications des collectes et recours à l'imaginaire », *IRIS*, Centre de Recherche sur l'Imaginaire / Université Grenoble Alpes, n°38, 2017, p.52.

<sup>38</sup> PERON, Goulven, « Les chanteurs de La Villemarqué identifiés », *Musique Bretonne*, Mai/Juin 2006, n°196, p.35-36.

Ils correspondaient à deux des chanteurs proposés par Gouriou et Glanndour. Les registres paroissiaux nous apprennent que Michel Floch était né le 9 novembre 1780 à Kerouant, en Leuhan, et était le fils d'un autre Michel Floch, notaire royal par la cour de Gourin. On ne trouve aucun acte de mariage le concernant et son acte de décès est resté introuvable jusqu'à ce jour. Louis Charles Bourriquen, frère du chouan Alain Bourriquen mentionné plus haut, se rencontre aussi dans les registres. Il était né le 6 septembre 1764 au manoir de la Motte en Trégourez, d'un père notaire. Louis Bourriquen avait épousé en 1799 une fille de Jean-Baptiste Bernard de Beaumont, un autre « ami des chouans ». Un document d'époque le décrit ainsi : « cheveux et sourcils noirs, 1m60, visage long un peu large, front large un peu vouté, nez long un peu aquilain, yeux bleus, menton fourchu » (ADF 100-J-784, Laissez-passer de Louis Bourriquen).



Cat<sup>39</sup>. Les archives le présentent comme un personnage redouté, y compris par ses propres compagnons. Ainsi, lorsque La Grandeur prétend diriger les opérations suite à l'arrestation de Le Cat<sup>40</sup>, Michel Floch conteste sa légitimité, comme le montre un rapport de gendarmerie :

« Il est extrêmement redouté. Il a eû dernièrement une dispute avec la Grandeur, en l'absence du chef, il prétendait que la Grandeur n'était pas fait pour le commander »<sup>41</sup>.

Louis Bourriquen ne semble pas, contrairement à son défunt frère Alain, avoir participé directement aux actions armées jouant plutôt le rôle d'un précieux intermédiaire<sup>42</sup>. Son rôle est bien détaillé dans une lettre du capitaine Lecomte annonçant son arrestation, le 21 avril 1801, en vertu d'un mandat d'arrêt :

« Le nommé Lamothe Bourriquen, habitant du village de Lamothe en Trégourez, a professé depuis longtemps les principes les plus décidés pour la chouannerie. Il est connu pour y avoir pris une part très active l'année dernière, comme agent, instigateur, dépositaire et correspondant (...) Nous nous sommes plusieurs fois convaincus que la correspondance des brigands se fait par la voie de toute la famille Lamothe (...) Après la mort de l'évêque, quand les chefs des brigands s'occupaient de leur plan d'organisation, il secondait leurs opérations, et on m'a assuré dans plusieurs endroits qu'il tenait des contrôles des individus qui devaient marcher »<sup>43</sup>.

En l'absence de preuve ou d'aveu<sup>44</sup>, Lecomte ne pouvait que prier Louis Bourriquen de consentir de lui-même à s'éloigner de Trégourez et à se « figer soit à Brest soit au port Launay ou autre lieux ». Feignant probablement de jouer le jeu, Bourriquen acceptait d'habiter pendant un an à Port-Launay (Finistère) avec sa famille.

Nous avons, à diverses reprises, émis des doutes sur la réalité d'une rencontre entre La Villemarqué et ces deux personnages. Il faut croire d'ailleurs que La Villemarqué ne comptait pas vraiment ces deux fils de notaires dans la liste de ses chanteurs, au sujet desquels il n'hésitait pas à écrire : « Le degré d'intelligence de ces personnes variait souvent ; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'aucune d'elles ne savait lire »<sup>45</sup>.

### **Analyse de la cohérence entre les sources et les références de La Villemarqué**

Suite à la publication, en décembre 2018, des deux derniers carnets de collecte, il était nécessaire de réexaminer la cohérence entre les informations fournies par les archives de La Villemarqué et celles données par le *Barzaz-Breiz*. Nous avons vu que La Villemarqué avait pu profiter, en 1845, d'une petite liste de noms de chanteurs fournie par sa mère, la première *Table des matières*, mais aussi de ses propres notes de terrain conservées dans trois carnets. Jusqu'ici seul le premier de ces carnets

---

<sup>39</sup> ADF 100-J-784, Demande d'arrestation datée du 6 ventose an 9 / 25 février 1801, concernant « Le Floch de Leuhant arrêté & mis en liberté par le tribunal de Chateaulin & revenu avec les Brigands, ayant volé avec eux, il était à n'en point douter, la nuit du 17 pluviose avec eux au village de Kernabadic, ou il a été vu et reconnu ».

<sup>40</sup> ADF 100-J-784, Rapport du 5 pluviose an 9 / 25 janvier 1801 annonçant l'arrestation l'avant-veille de Le Cat à Pont-Aven en compagnie de Louis Poulichet de Laz.

<sup>41</sup> ADF 100-J-784, Rapport au préfet du Finistère daté du 30 Pluviose an IX / 19 février 1801.

<sup>42</sup> ADF 100-J-784, Demande d'arrestation datée du 6 ventose an 9 / 25 février 1801 pour « La Mothe Bourriquen, comme agent des Brigands ; & dirigeant leurs affaires ».

<sup>43</sup> ADF 100-J-784, « Note sur le nommé Lamothe de Trégourez », écrit au village de La Motte (Trégourez), Rapport du 1<sup>er</sup> floréal an 9, 21 avril 1801. Cette note le nomme simplement « Lamothe Bourriquen » mais le compte-rendu de son interrogatoire, le 2 floréal an 9, 22 avril 1801, confirme qu'il s'agit bien de « Louis Charles Bourriquen, 35 ans, cultivateur » (ADF 100-J-784).

<sup>44</sup> Si ce n'est le témoignage du maire de Gouézec à qui Bourriquen avait dit « que dans trois mois des forces imposantes viendraient tout renverser dans le Finistère, que lui même était un des chefs, et que rien ne se faisait sans qu'il n'en eut connaissance » (ADF 100-J-784, Rapport du 1<sup>er</sup> floréal an 9, 21 avril 1801).

<sup>45</sup> HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Barzaz-Breiz*, Paris, Delloye, 1845, t. 1, p. vi-vii. L'argument devait être repris par Luzel lorsqu'il écrivait au sujet de la chanteuse Marc'harit Fulub : « Je commence par dire qu'elle ne sait pas lire et que, par conséquent, sa science est toute traditionnelle et ne doit rien aux livres » (LUZEL, François-Marie, *Premier rapport sur une mission en Bretagne*, Plouaret, 6 septembre 1869, tiré à part, p. 107).

avait été publié, en 1974, par Donatien Laurent. Les deux derniers carnets, désormais eux aussi à la disposition des chercheurs, apportent une lumière nouvelle sur les informations que détenait le collecteur dans la période précédant la parution du *Barzaz-Breiz* de 1845. Le *Carnet n°2* porte en effet les dates « 1841 & 1842 » puis « 1863 1864 », et le *Carnet n°3*, les dates « 1843 1844 &c ». Plusieurs détails du *Carnet n°2* confirment que la plupart des notes entrent effectivement dans l'intervalle 1841-1842 : une mention de l'année 1841 est ainsi visible à la page 28 de ce carnet, et l'année 1842, à la page 248 ; une rencontre avec Louis Jourden racontée à la page 31 est datée de l'année 1841, par La Villemarqué lui-même, à la page 22 du *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* de 1879 ; une rencontre avec le recteur de Leuhan, Jacques Quidelleur, notée à la page 37, ne peut être antérieure à 1841, date à laquelle il prend ses fonctions à Leuhan ; une rencontre avec Delphine Villiers de L'Isle-Adam est datée du 19 septembre 1842 à la page 230, ce que confirme l'âge de 73 ans donné à Jean-Jérôme-Charles Villiers de l'Isle-Adam à la page 231, âge qu'il n'atteint que le 22 juin 1842 ; à la page 235, La Villemarqué note un baptême chez le maire de Trégourez Grégoire Mahé qui ne peut avoir eu lieu qu'à la mi-novembre 1842, etc.

Dans son article de 1974 déjà cité, Donatien Laurent avait montré la correspondance presque parfaite entre la première *Table des matières* et les indications données dans le *Barzaz-Breiz* pour les chanteurs des *Séries*, du *Seigneur Nann et la Fée*, de *La Peste d'Elliant*, des *Trois Moines Rouges* et du *Clerc de Rohan*. On ne notait en fin de compte qu'une seule divergence, et encore était-elle assez facilement explicable. En effet, la chanson *Jenovefa Rustefan*, indiquée dans la première *Table* comme ayant été chantée par Catel Rouat, ce que confirmait la seconde *Table des matières*, était attribuée fautivement, dans le *Barzaz-Breiz* de 1845, à « une pauvre femme de Nizon nommée Catherine Pikan ». Selon Donatien Laurent, il pouvait s'agir d'une mauvaise lecture de « Catherine Le Picart », nom qui apparaît juste avant le titre de la chanson de *Jenovefa Rustefan* dans la première *Table des matières*. La Villemarqué avait très bien pu se tromper et au lieu de prendre le nom qui suivait le titre de la chanson dans la *Table*, prendre celui qui le précédait<sup>46</sup>.

La question des chanteurs de la première *Table* qui ne se retrouvaient pas dans le *Barzaz-Breiz* était bien plus complexe. Pourquoi, alors qu'il connaissait les noms des chanteurs, La Villemarqué ne les donnait-il pas ? C'était le cas des chanteurs de *La Fête de Juin*, *Les Miroirs d'argent*, *La Meunière de Pontaro*, *La Croix du chemin*, *Les Hirondelles*, *Azénor la Pâle*, *Le Marquis de Guerand*, *L'héritière de Keroulas* et *Notre-Dame du Folgoat*. Les raisons pouvaient en fait être diverses. Ainsi *Notre Dame du Folgoat* était le résultat d'une fusion de deux chansons différentes et la mère du collecteur aurait pu être surprise en constatant l'écart important entre la chanson de Nizon qu'elle connaissait bien et l'étrange fusion publiée dans le recueil<sup>47</sup>. Il est aussi possible de proposer une explication plus générale pour l'absence de ces références en soulignant que les pièces que nous venons de mentionner ne faisaient pas partie de celles les plus susceptibles de susciter la méfiance du lecteur. Le collecteur avait donc pu juger ces références comme non indispensables.

La question des chants pour lesquels La Villemarqué donnait un nom d'interprète alors qu'il n'avait visiblement pu bénéficier d'aucune aide en dehors de celle que pouvait lui apporter sa mémoire, nous conduit sur des chemins plus sinueux. Ainsi, la seconde *Table des matières* dont l'établissement était postérieur à la publication du *Barzaz-Breiz* de 1845, donnait Anne Olivier comme chanteuse de *La Fiancée de Satan*, et Anne Le Breton comme chanteuse à la fois du *Retour d'Angleterre*, de *L'enfant supposé* et de *La Prédiction de Gwenc'hlan*. Or La Villemarqué attribuait ces quatre chants, respectivement, à « Loéiz Guivar » (Louis Guivarch), « Katel Road », « Fanche Melan » et un mendiant de Melgven nommé « Guillou ar Gall ». Il n'est évidemment pas impossible que ces chants aient fait partie du répertoire de plusieurs chanteurs, ce qui pourrait expliquer les différences entre les notes du *Barzaz-Breiz* et la seconde *Table*. On peut aussi penser, avec Donatien Laurent, que le collecteur, en l'absence de notes, a simplement tenté de combler les trous avec plus

<sup>46</sup> LAURENT, Donatien, « Les premières collectes de La Villemarqué (1833-1840) », *op. cit.*, p. 211.

<sup>47</sup> Il faut aussi noter que la première *Table* donnait Catel Rouat comme chanteuse, ce qui était contradictoire avec les propres notes du collecteur qui, dans son *Carnet n°1*, p. 253, l'attribuaient à « Marianne Ollier femme Delliou qui a déjà chanté notre dame du foulgoat publié ».

ou moins de bonheur<sup>48</sup>. Il pouvait en effet trouver les noms de Fanche Melan et Katel Road dans la première *Table* où ces personnes étaient données comme interprètes d'autres chants. Le nom de « Katel Roat » apparaissait aussi, isolé de toute chanson et sans autre indication, dans les notes de La Villemarqué (*Carnet n°1*, p. 218). Quant à Louis Guivarch, La Villemarqué le connaissait bien. Il le citait en effet trois fois dans le *Barzaz-Breiz* de 1845 et ses notes de collecte contenaient une longue description du personnage (*Carnet n°1*, p. 262). La Villemarqué avait-il cherché en toute bonne foi à retrouver les véritables chanteurs lorsque ceux-ci étaient absents de la première *Table des matières* ? Ou était-il dans un état d'esprit tout autre ? Le souci de la vérité chez La Villemarqué ne se réduisait-il pas à ce qu'il écrivait, en quelque sorte, sous le contrôle de sa mère ?

La recherche des mentions de chanteurs dans les deux derniers carnets de collecte semble en effet montrer un La Villemarqué « hors de contrôle » en ce qui concerne les identités des chanteurs du *Barzaz-Breiz* de 1845. On trouve dans le *Carnet n°2* une liste de noms, dont la multiplicité des encres utilisées et les écritures plus ou moins précipitées montrent qu'elle a été enrichie au fil de ses rencontres. Au milieu de ces noms, on rencontre des mentions de « Guillarm ar Foll. (Dall) e Plounevez Kintin », c'est-à-dire « Guillaume Le Foll (aveugle) à Plounevez-Quintin », et de « Naik Rolland é Folliou [ou Follezou] en Tregourez » (*Carnet n°2*, p. 248). Cette dernière est mentionnée plus avant dans le même carnet : « Les laveuses de Follezou, & Anaik Rolland » (*Carnet n°2*, p. 227). Notons qu'il ne s'agit ici que de mentions isolées, et rien n'indique que le premier ait pu interpréter devant notre collecteur les chants de *Jeanne de Montfort* et de la *Bataille des Trente*, et que la seconde ait pu lui chanter des fragments du *Lez-Breiz* et de la *Filleule de Du Guesclin*. Le problème est le même pour Gorvel, vieillard de Maël-Pestivien qui lui aurait donné *Le Vassal de Du Guesclin*, *La Ceinture de Noce* et *Les Ligueurs*, mais dont le nom n'apparaît qu'une seule fois dans les carnets lorsque La Villemarqué lui attribue une chanson toute autre, intitulée « ann daou vinon » (« les deux amis »), et pour laquelle le collecteur indique laconiquement : « chanté par Gorvel à Kerroc'h<sup>49</sup> » (*Carnet n°2*, p. 119). A l'inverse, lorsque de longs fragments des chants correspondants apparaissent dans les carnets, c'est sans qu'aucun nom de chanteur n'y soit associé<sup>50</sup>. De la même façon, le *Barzaz-Breiz* de 1845 donne Brangolo comme chanteur du chant intitulé *Le Faucon*, mais dans le *Carnet n°1*, où le texte de cette chanson apparaît bien, le collecteur n'indique aucune mention de provenance. Le nom de Brangolo apparaît par contre dans le *Carnet n°3*, pour désigner l'interprète de la chanson « Mari ar Jarlez »<sup>51</sup>, et dans le *Carnet n°2* comme chanteur du chant *Gwai gwez alar*, dont La Villemarqué allait faire *Le Cygne* dans son *Barzaz-Breiz* de 1845<sup>52</sup>. Dans les notes du *Barzaz-Breiz*, le collecteur attribuait pourtant ce dernier chant, ainsi que *La Marche d'Arthur*, au chouan Michel Floch.

Le nom de Michel Floch se voit d'ailleurs dans le *Carnet n°2*, en compagnie de celui de Joseph Floch de Kerguerz, l'interprète supposé du *Tribut de Noménoë*, non comme des chanteurs contemporains des collectes de La Villemarqué mais comme compositeurs d'une pièce intitulée « Ar Gwiskament chouan »<sup>53</sup>, et datant de la période révolutionnaire. La chanson commence ainsi :

« Chilaouet hag e kleffet hag e kleffet kana  
Eur zon a zo bet savet a nevez er bloa ma.  
Zo groet gand eun den iaouank demeus a gerouant  
a chomm é kanton Koré ghinidik a leurc'hant » (*Carnet n°2*, p. 25)

<sup>48</sup> LAURENT, Donatien, « Les premières collectes de La Villemarqué (1833-1840) », *op. cit.*, p. 213.

<sup>49</sup> Il s'agit de Kerhou, sur la commune de Maël-Pestivien, hameau où se trouvait un manoir appartenant à la famille Villiers de l'Isle Adam.

<sup>50</sup> *Le Vassal de Du Guesclin* se voit, sous le titre « *Iann eus a Bontorson* », dans le *Carnet n°1*, pp. 227-228 et 255 (voir l'analyse complète de ce chant dans LAURENT, Donatien, *Aux sources du Barzaz-Breiz*, *op. cit.*, pp. 302-306), *La Ceinture de noce* dans le *Carnet n°2*, pp. 168-174, et *Les Ligueurs*, sous le titre « *Chanson des catholiques sous la ligue* », dans le *Carnet n°2*, pp. 188-190 et p. 193.

<sup>51</sup> « Chanté par Brangolo Sabotier (Koat Skirio) », *Carnet n°3*, p. 103.

<sup>52</sup> « Brangolo sabottier é Koat skiriou », *Carnet n°2*, p. 154, avec une répétition du nom du chanteur à la page 155 du même carnet.

<sup>53</sup> « L'habit chouan », *Carnet n°2*, p. 25.

*(Ecoutez et vous entendrez chanter  
Une chanson qui a été nouvellement composée cette année  
Faîte sur un jeune homme de Kerouant  
Qui habite dans le canton de Coray et natif de Leuhan)*

La chanson raconte comment Michel Floch fut arrêté comme chef chouan (« penn-chouan ») et jeté en prison à Pontivy. Du fond de sa geôle, on l'entend regretter sa Cornouaille natale, sa jeunesse et la liberté perdue. La chanson finit par ses vers :

« Ar zon ma zo bet savet da 19 à vis maé  
Gant Josef ha Mikel Floc'h hi minon bras ivé,  
Unan a chom é kerghérez unal e Kerouant  
hag ho deus groet kemen man eun nozas goudé koant » (*Carnet n°2, p.27*)  
*(La chanson a été composée le 19 du mois de mai  
Par Joseph [Floc'h?] et Michel Floc'h, son grand ami,  
L'un habite à Kerguérez, l'autre à Kerouant.  
Et ils ont composé cette annonce un soir après le souper)*

Dans cette chanson, Michel Floch en appelle à son innocence mais on le voit dans les archives de l'époque feindre de donner sa promesse de fidélité à la Constitution<sup>54</sup>. Les autorités semblaient d'ailleurs compter sur lui pour faire arrêter tous les membres de la bande à Le Cat :

« Il y auroit peut être aujourd'hui un moyen plus sur que ceux employés jusqu'ici pour faire arrêter ces scélérats. Le Jeune Le Floch paroît agir de bonne foi je suis parvenu à acquérir sa confiance & il m'a promis qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour faire arrêter ses anciens compagnons »<sup>55</sup>.

Michel Floch demandait alors de « lui permettre d'aller établir son domicile à Chateaufort. La proximité de cette commune de celle de Leuhan qui n'en est éloigné que de deux lieues lui fournirait des moyens plus faciles d'être instruit positivement des lieux où séjournent les Brigands & des qu'il en auroit acquis une connaissance certaine, il se propose de servir lui même de guide à la force armée pour les faire saisir ». La réponse du préfet ne tarda pas à arriver : « Je ne vois aucun inconvénient à accorder au nommé Floch la facilité de se fixer à Chateaufort, je vous autorise en conséquence à l'envoyer dans cette commune sous la surveillance du Maire »<sup>56</sup>. Mais on apprend bientôt que « Le Floch est sorti de Chateaufort après avoir maltraité l'huissier du juge de paix et jeté à la tête du C[itoyen] Joseph Hemery, du village de Lanverzot en Laz, avec qui il buvait chez la cit[oyenne] Eloy Le Planteo, et qui lui avait refusé six francs demandés comme emprunt. Il est allé de là boire à l'auberge de Penanpont, accompagné du nommé K[er]danet de K[er]biquet bras en Leuhan. Le Floch n'a servi à nos intérêts qu'avec beaucoup de mollesse & son caractère et son ivrognerie inspirent très peu de confiance »<sup>57</sup>. Michel Floch était à nouveau arrêté et, en juillet 1801, il croupissait à nouveau en prison<sup>58</sup>. On perd ensuite complètement sa trace et rien ne prouve que La Villemarqué ait pu le rencontrer.

Loeiza Glodiner, chanteuse du chant très suspect intitulé *Le Rossignol*, et son village, Kerloiou, apparaissent dans le deuxième carnet, non pas dans une note sur une chanteuse que La Villemarqué aurait rencontrée, mais comme un personnage cité dans un chant intitulé « Son Iann ar Pennek » et dont l'histoire se déroule dans le pays de Gourin :

« Iannik Pennek a laré da Jakes maligaou

<sup>54</sup> ADF 100-J-784, Rapport du 25 mars 1801.

<sup>55</sup> ADF 100-J-784, Lettre au préfet du 15 germinal an 9 / 5 avril 1801.

<sup>56</sup> ADF 100-J-784, Lettre du préfet au sous-préfet de Chateaufort le 20 germinal an 9 / 10 avril 1801). Le préfet finit sa lettre par ces mots : « Vous pouvez, avant son départ, assurer Floch en mon nom que tous les services qu'il rendra à la République recevront une récompense pécuniaire proportionnée à leur importance, le brigadier de chateaufort pourra lui réitérer la même promesse et elle sera fidèlement tenue ».

<sup>57</sup> ADF 100-J-784, Rapport de Lecomte du 12 prairial an 9 / 1er juin 1801.

<sup>58</sup> ADF 100-J-784, Rapport du 15 messidor an 9 / 4 juillet 1801.

Pa ieféc'h da gerléiou<sup>59</sup> gret me c'houc'hemenau  
 Da varia ar vougher a jomm er verouri,  
 Ha da Loisa Glodiner derc'hel karanté d'in » (*Carnet n°2*, p. 65)  
 (*Jean Le Pennec disait à Jacques Maligou*  
*Quand vous irez à Kerléiou, faites mes compliments*  
*A Marie Le Vouguer qui y est locataire*  
*Et à Louise Glodiner qui garde des sentiments pour moi*)

Louis Bourriquen, chanteur d'*Alain le Renard*, se retrouve en un seul endroit dans les carnets, et son nom apparaît, non pas comme un informateur de La Villemarqué, mais là aussi comme un personnage d'une chanson évoquant une certaine Anne Coatero (« Naik Kotreo », *Carnet n°2*, p.108) :

« J. M. ga[o]nac'h nez hi skivet  
 Ha Loiz Wouliken [Bourighen] hi kanet  
 ha a ha hi kana  
 Ha notrou Baleven neun ti (paysan)  
 ..... oc'h assista  
 Glod al lan-huel memez tra  
 Hag ann daouzek oac'h deuz ar barrez  
 Holl oant eno war ar lec'h (sur le lieu) » (*carnet n°2*, p.109)  
 (*J.M. Gaonach l'a écrite*  
*Et Louis Bourriquen l'a chantée*  
*Avec Monsieur Balaven dans une maison*  
*[Monsieur Balaven] l'assistant*  
*Claude de Lanhuel pareillement*  
*Et des douze chefs de famille de la paroisse*  
*Tous là, à reprendre après eux*)

La mention du chanteur Louis Bourriquen, de la paroisse de Lanhuel qui lui était associée dans le *Barzaz-Breiz*, ne provenait donc pas d'une réelle rencontre mais d'une reconstruction fantaisiste, qu'on peine d'ailleurs à expliquer<sup>60</sup>. Le Balaven mentionné est probablement Jean Balavenne, de Kerhuel, en Laz<sup>61</sup>. C'est dans ce petit hameau de Kerhuel, chez Jean Balavenne, que s'était déroulée, le 15 février 1801, une bataille rangée entre la bande à Le Cat, sous le commandement ce jour-là de Lignaroux et la Grandeur, et une troupe de gendarmes<sup>62</sup>. La Grandeur et trois autres chouans laissèrent la vie lors de cette opération militaire. Le « J.M. Gaonach » de la chanson pourrait quant à lui, si notre lecture du nom sur le manuscrit était confirmée, désigner un membre de la bande à Le Cat. Le 29 pluviôse an 9 (18 février 1801), les autorités annonçaient en effet, suite au combat de Kerhuel, l'arrestation d'un « chef de chouans » nommé « Jean Gaonach domicilié de la commune de Laz (...) fils d'un autre Gaonach exerçant la fonction de maire de ladite commune de Laz »<sup>63</sup>. Ce chouan, de son nom complet Jean Pierre Michel René Gaonach, était né le 25 septembre

<sup>59</sup> Plus loin dans la même chanson, le hameau est noté « gerloiou » ce qui correspond à la forme du *Barzaz-Breiz*.

<sup>60</sup> On retrouve dans le *Carnet n°2*, pp. 194-195, un texte titré « Bataille d'Alain B.Torte » qui est la base du chant *Alain le Renard*, mais pour lequel La Villemarqué n'a pas indiqué de nom de son informateur.

<sup>61</sup> Jan Balavenne est né en 1739, à Kerhuel en Laz, et mort le 7 février 1804 dans ce même village. Voir PERON, Goulven, « Les Balavenne de Laz », *Cahier du Póher*, n°22, octobre 2008, pp. 21-28. Cette famille d'écuyers est mentionnée plus loin dans le *Carnet n°2*, p. 238, au sujet des « familles nobles devenues paysannes » : « Les Balevenn, nobles de la paroisse de Laz ».

<sup>62</sup> ADF 100-J-784, Procès verbal du 26 pluviôse an 9 / 15 février 1801. « L'affaire de K[er]huel en Laz » est encore mentionnée dans un rapport du 26 pluviôse 9 / 15 février 1801 et dans une lettre au préfet du 24 nivôse an 10 / 14 janvier 1802.

<sup>63</sup> Lors de son arrestation, Jean Gaonach, affirme tout haut être « soldat du Roi & chef de Royalistes ». Il est décrit ainsi : « Jean Gaonard natif de la commune de laz canton de chateaneuf Département du finistère chef de Chouans, âgé de vingt deux ans, taille d'un mètre (sic) cheveux & sourcils châtains, front découvert, yeux gris, bouche moyenne, nez gros menton rond, barbe naissante ». Un rapport évoquant Gaonach, maire de Laz, indique que « son

1778, et était, comme Michel Floch et Louis Bourriquen, le fils d'un notaire<sup>64</sup>. Le 19 floréal an 9 (9 mai 1801), le fils Gaonach court toujours. Un rapport affirme effectivement qu'« on assure que le fils du Gaounarch de Laz s'est échappé » et qu'il « a rejoint la bande de Brigants ». Ensuite, comme pour Michel Floch, on perd sa trace<sup>65</sup>.

Les noms et localités de Joseph Floch de Kerguerz, Michel Floch de Kerouant en Leuhan, Louis Bourriquen de Lanhuel-en-Arez et Loeiza Glodiner de Kerloiou, indiqués comme interprètes de chants très suspects du *Barzaz-Breiz*, étaient donc empruntés par le collecteur à des personnages et des toponymes extraits de chansons<sup>66</sup>. Sans doute La Villemarqué avait-il obtenu, auprès de ses contacts, des informations sur Michel Floch et Louis Bourriquen, ce qui lui avait permis de les présenter à ses lecteurs comme d'authentiques chouans<sup>67</sup>.

Des rencontres avec Anne Rolland, Guillarm Ar Foll, Gorvel et Brangolo semblent par contre possibles, sans être pour autant toujours certaines. Rien en tout cas dans les notes du collecteur ne permet d'être assuré que ces chanteurs aient interprété les chansons qui leurs sont associées dans le *Barzaz-Breiz*. D'ailleurs, le chant intitulé *Le Cygne* que La Villemarqué attribuait à Michel Floch dans son recueil est indiqué dans le *Carnet n°2* comme ayant été chanté par Gorvel. Quant aux chansons attribuées à Anne Rolland, de Trégourez, c'est-à-dire *Lez-Breiz* et *La Filleule de Du Guesclin*, elles semblent, si on en croit le *Carnet n°2*, avoir plutôt été interprétées par une certaine « Katell » originaire de cette même commune de Trégourez. Cet écran de fumée était certainement volontaire, car même en supposant que le collecteur ait décidé au dernier moment, étant à Paris loin de ses archives et n'ayant sous les yeux que la première *Table des matières*, d'ajouter dans le texte envoyé à l'imprimeur les noms des chanteurs, et qu'il ait donc dû rechercher ceux-ci dans sa mémoire, on concevrait très mal qu'il ait mélangé involontairement des personnages réellement rencontrés avec des personnages de chansons, et qu'il ait oublié quels chanteurs lui avait chanté *La Marche d'Arthur, Le Cygne* ou *La Filleule de Du Guesclin*.

Le folkloriste Luzel avait pour opinion que les indications des noms et localités des chanteurs étaient indispensables à une édition sérieuse de chansons populaires. Il s'agissait de permettre aux personnes qui le désiraient de se rendre sur les lieux-mêmes de la collecte afin de contrôler l'exactitude de la reproduction<sup>68</sup>. L'apparition des noms de chanteurs dans l'édition de 1845 du

---

fils était dans le rassemblement de K[er]huel », ADF 100-J-784, Rapport du 30 Pluviose an 9 / 19 février 1801.

<sup>64</sup> Son père, René Gaonach, prêtre défroqué, devint notaire, procureur et régisseur des greffes de la juridiction de la Roche et Laz, puis maire de la commune de 1800 à 1804 (Archives privées du G<sup>al</sup> Germain Stervinou, « Classeur », folio 13 & folio 69).

<sup>65</sup> On trouve par contre mention de l'inhumation, le 5 novembre 1825, à Brest, de « Louis Charle Bourriquen âgé de 61 an – gardien journalier. La 10e fosse du Croix au 9 ran au Carre neuf » (Archives Municipales et Communautaires de Brest, Registre des inhumations du cimetière Saint-Martin). S'il s'agit de notre chouan, ce qui n'est pas encore démontré étant donné que son acte de décès officiel est introuvable, il faudrait alors conclure que La Villemarqué n'avait en aucun cas pu le rencontrer.

<sup>66</sup> Il est bien tentant d'ajouter à cette liste, le chanteur de la *Prédiction de Gwenc'hlan*, Guillou ar Gall, puisque le *Carnet n°2*, p. 141, propose une chanson évoquant un certain « Guillaouik ar Gall ».

<sup>67</sup> Louis Bourriquen n'est en effet pas présenté comme un chouan dans la chanson qui le nomme, et Michel Floch, accusé d'être un chef des chouans, se prétend innocent. Sans autre information, La Villemarqué aurait pu être dupe, comme l'avait été Louis Le Guennec lorsqu'il évoquait un certain Le Soueff, « honnête habitant de Châteauneuf-du-Faou », qui s'était trouvé « mêlé, bien malgré lui, au fameux raid des chouans de Lantivy-Kerveno et de Leissègues-Rozaven sur la poudrière du Pont-de-Buis » (LE GUENNEC, Louis, *Choses et Gens de Bretagne*, Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1937, p. 248), en se fondant probablement sur la déclaration dudit Le Soueff, le 18 juin 1795, devant la municipalité de Châteauneuf-du-Faou (voir PEYRON, *La Chouannerie, documents pour servir à son histoire dans le Finistère*, Quimper, Imprimerie de l'évêché, 1912, p. 39-40). Ce « paisible habitant » n'était autre que l'écuyer René-Marie Le Soueff, sieur de Montalembert, homme de loi et ancien conseiller du Roi que les documents d'époque nous montre bien plus impliqué que ne le laissait entendre sa déposition. Un paysan qui avait été forcé de suivre les chouans devait en effet déclarer que « Le Soueff était avec les chouans et qu'il était un soldat zélé. » Il fut aussitôt demandé que l'on procédât à son arrestation (Archives du G<sup>al</sup> Germain Stervinou, Extrait du rapport du capitaine Dumez, du 2ème bataillon de la 14ème demi-brigade).

<sup>68</sup> LUZEL, François-Marie, *Premier rapport sur une mission en Bretagne, op. cit.*, p. 107. Jean-Marie de Penguern qui se constituait une collection de chants à peu près à la même époque semblait lui aussi sensibilisé à la question

*Barzaz-Breiz* pouvait faire croire que La Villemarqué s'était lui-même laissé convaincre de la nécessité de présenter une édition plus critique que celle de 1839. Mais nous venons de voir que le collecteur de Nizon se montrait assez peu soucieux de l'exactitude scientifique puisque que les références des chants recueillis loin de Nizon et de certains chants des environs du Nizon mais absents de la première *Table des matières*, ont été fabriquées, le collecteur ayant attribué arbitrairement à des chanteurs des pièces obtenues auprès d'autres, et convoqué des chanteurs imaginaires dans le seul but de participer à une mise en scène générale destinée à donner aux lecteurs l'image d'un travail scientifique. Ce procédé discutable ne fut pas sans avantage puisqu'il permit pendant longtemps de détourner l'attention des critiques tel Ernest Renan qui, confronté à l'improbable *Marche d'Arthur*, devait moins s'interroger sur la réalité de la collecte que sur la qualité de la transcription. Renan devait en effet demander, en 1854 : « Le vieux chouan qui le lui récitait, et qui n'y comprenait rien, savait-il bien ce qu'il disait ? Le nom d'Arthur n'était-il pas un de ceux qu'il estropiait ? »<sup>69</sup>. On conçoit aujourd'hui que la question à poser aurait dû être toute autre. Le premier carnet avait permis, grâce aux travaux de Donatien Laurent, de montrer les manipulations, presque sans limite, que La Villemarqué effectuait sur le matériau collecté, mais on pouvait très bien n'y voir que l'exagération du puriste cherchant à retrouver à tout prix le texte original, respectant juste de façon excessive les règles générales de l'édition qui veulent que l'on corrige les fautes grossières des copistes et que l'on complète un manuscrit au texte corrompu à l'aide d'un autre afin de retrouver l'original<sup>70</sup>. C'était d'ailleurs au nom des « droits de la critique et du goût »<sup>71</sup> que notre restaurateur justifiait ses restitutions les plus hardies. Si la méthode était discutable, sa bonne foi ne pouvait par contre être remise en cause. Les informations du *Carnet n°2* nous montrent désormais que le collecteur pouvait se montrer bien plus désinvolte, et se permettre d'inventer des rencontres dans le plus pur style des « veillées bretonnes » à la mode dans la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui bien sûr ne peut que nous laisser perplexes devant l'idée que l'auteur du *Barzaz-Breiz* se faisait de la « critique et du goût ».

## Goulven Peron

---

puisque sur les 590 chants de sa collection, le nom du chanteur est mentionné pour 240 d'entre eux. Voir BERTHOU-BÉCAM, Laurence, « Analyse des manuscrits Penguern » (BLANCHARD, Nelly, dir.), *Jean-Marie de Penguern, collecteur et collectionneur breton*, CRBC/UBO, Brest, 2008, p.110-115.

<sup>69</sup> RENAN, Ernest, « La poésie des races celtiques », *Revue des Deux Mondes*, Paris, 1er février 1854, tiré à part, p.24.

<sup>70</sup> La Villemarqué devait d'ailleurs avouer à Luzel avoir effectivement « arrangé, remanié, complété, constitué ses textes à l'aide de plusieurs versions, prenant aux unes et aux autres », MORVAN, Françoise, *François-Marie Luzel, Biographie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes/ Terre de Brume, 1999, p.180.

<sup>71</sup> MORVAN, Françoise, *François-Marie Luzel, Biographie, Ibid.*, p.180.